La chambre de commerce suisse en France se développe

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): **- (1926)**

Heft 67

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La Chambre de Commerce Suisse en France se développe

Nouveaux membres.

Dans sa dernière séance notre Comité de Direction a procédé à l'admission de 27 nouveaux membres dont les noms suivent :

Membres effectifs fondateurs :

ROBERT BINDS CHEDLER, industriel, Paris.
CRÉDIT SUISSE, Zürich.
GASTON PERROT, industriel, Antibes (A.-M.) et Versoix, près Genève.

Membres adhérents fondateurs :

BANQUE COURVOISIER, 8, rue d'Artois, Paris.
MIRABAUD ET CIE, banquiers, 56, rue de Provence, Paris.
Vve MORIN-PONS ET CIE, banquiers, 12, rue de la République, Lyon.
SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT, Marseille.

Membres effectifs :

ERNEST ACHARD, industriel (carosserie automobile, 50, rue Sainte-Geneviève, Lyon.
ERNEST BÈGUE, Lyon.
LUCIEN BUNGENER, Paris.
ADOLPHE FORTER, musicien, Paris.
JEAN GNAEDINGER, Dr ès-sciences, Marseille.
« HELVETIA », Société suisse d'Assurances contre les accidents et la responsabilité civile. Succursale française, 46, rue de Londres, Paris.
WALTER HUBER, négociant en cuirs et peau, Paris.
EDOUARD-MAURICE JOLY, représentant, Bordeaux.
LOUIS MEYER, ingénieur, Lyon.
O.-E. MULLER, courtier, Bois-Colombes (Seine).
PAUL MUMPRECHT-LATOUR, technicien, Lyon.
LS NICOLLIER ET GUBIAN, représentant des établissements Osram, Lyon.
RAOUL-GASTON PERROT, architecte, Lyon.
GEORGES PETITPIERRE, négociant et représentant, Lausanne.
HENRY-LOUIS ROSSELET, architecte, Lyon.
ALBERT TURRETTINI, Cologny, près Genève.
PAUL VERNET, banquier, Lyon.

Membres adhérents :

BANQUE DES PAYS DU NORD, Paris.
S. A. DENTONIA (Treier frères), Fabrique de produits « obturation dentaire », Courbevoie (S.).

Il n'est pas indispensable d'être industriel ou commerçant pour devenir membre de la Chambre de Commerce Suisse en France. Il suffit d'avoir compris que son activité et ses efforts ont besoin d'être soutenus par tous ceux qui ont à cœur le maintien et le développement de bonnes relations de tout genre entre la Suisse et la France.

Envoyez-nous votre adhésion sans plus tarder !

Le montant de la cotisation est laissé à votre appréciation pourvu qu'il ne soit pas inférieur à 100 francs français.

Avis aux Citoyens suisses résidant en France

Cartes d'identité

La préfecture de police rappelle aux étrangers dont le nom patronymique commence par une lettre comprise entre A et D inclus et qui n'ont pas encore fait renouveler leur carte d'identité, que le délai qui leur a été accordé pour procéder à cette formalité expire le lundi soir 15 février. Passé cette date, ils s'exposent à des mesures administratives pouvant aller jusqu'à l'expulsion du territoire français.

Quant aux étrangers dont le nom patronymique commence par une lettre de E à K inclus, ils devront faire renouveler leur carte du 16 au 28 février.

Nous rappelons aux membres de notre Chambre qui habitent Paris, que nous nous chargeons du renouvellement de leur carte, de celle de leur femme, de leurs enfants, domestiques et employés de nationalité suisse, à la condition que l'ancienne carte ait été délivrée dans le département de la Seine.

Ce service spécial est réservé à nos membres et à leur famille. Evidemment! Mais qu'est-ce qui vous empêche de devenir membre?

Impôts additionnels aux impôts de l'année 1925.

Vous avez payé vos impôts et contributions de 1925; mais, en vertu de la loi du 4 décembre 1925, vous devez payer encore un supplément de 20 % sur ce que vous avez payé en 1925.

Cet impôt supplémentaire n'est pas exigible avant le 1er avril, mais les 3/4 en doivent être payés avant le 1er mai, sous peine d'une majoration de 10 %.